

Comparatif PFU et option globale pour le barème progressif à compter des revenus 2022

- Dividendes**

	Barème progressif					PFU
Tranche marginale d'imposition (TMI)	0 %	11 %	30 %	41 %	45 %	
Taux d'imposition effectif après : • abattement de 40 % • CSG déductible (6,8 %)	0 %	5,9 %	16 %	21,8 % *	23,9 %	12,8 %
Prélèvements sociaux	17,2 %					17,2 %
Taux d'imposition global	17,2%	23,1 %	33,2 %	39 %	41,1 %	30 %
Option globale barème favorable	OUI	OUI	NON	NON	NON	

- * → TMI à 41 % - abattement de 40 % : $(100 - 40) \times 41 \% = 24,6 \%$
 → 6,8 % de CSG déductible : $6,8 \% \times 41 \% = 2,79 \%$
 → Taux d'imposition effectif : $24,6 \% - 2,79 \% = 21,8 \%$

- Intérêts**

	Barème progressif					PFU
Tranche marginale d'imposition (TMI)	0 %	11 %	30 %	41 %	45 %	
Taux d'imposition effectif après : • CSG déductible (6,8 %)	0 %	10,25 %	27,96 %	38,21 % **	41,94 %	12,8 %
Prélèvements sociaux	17,2 %					17,2 %
Taux d'imposition global	17,2 %	27,45%	45,16%	55,41%	59,14%	30 %
Option globale barème favorable	OUI	OUI	NON	NON	NON	

- ** → TMI à 41 %
 → 6,8 % de CSG déductible : $6,8 \% \times 41 \% = 2,79 \%$
 → Taux d'imposition effectif : $41 \% - 2,79 \% = 38,21 \%$

- Plus-values de cession de valeurs mobilières

- Cas des abattements de droit commun

Tranche marginale d'imposition (TMI)			Barème progressif + PS					PFU + PS
			0 %	11 %	30 %	41 %	45 %	
Taux d'imposition effectif prélèvements sociaux <u>INCLUS</u> : TMI + PS - CSG déductible (6,8 %)	Détention inférieure à 2 ans	Abattement 0 %	17,2 %	27,45 %	45,16 %	55,41 %	59,14 %	30 %
	Détention entre 2 ans et 8 ans	Abattement 50 %	17,2 %	21,95 %	30,16 %	34,91 % *	36,64 %	
	Détention au-delà de 8 ans	Abattement 65 %	17,2 %	20,30 %	25,66 %	28,76 %	29,89 %	

Option pour le barème progressif favorable / Option non favorable

- * → Abattement de 50 % et TMI à 41 % + PS : $(100 - 50\%) \times 41\% + (100 \times 17,2\%) = 37,7\%$
- 6,8 % de CSG déductible : $6,8\% \times 41\% = 2,79\%$
- Taux d'imposition effectif : $37,7\% - 2,79\% = 34,91\%$

- Cas des abattements renforcés

Tranche marginale d'imposition (TMI)			Barème progressif + PS					PFU + PS
			0 %	11 %	30 %	41 %	45 %	
Taux d'imposition effectif prélèvements sociaux <u>INCLUS</u> : TMI + PS - CSG déductible à hauteur de la part taxable	Détention entre 1 an et 4 ans	Abattement 50 %	17,2 %	22,32 %	31,18 %	36,31%	38,17 %	30 %
	Détention entre 4 ans et 8 ans	Abattement 65 %	17,2 %	20,78 %	26,99 %	30,57 % **	31,88 %	
	Détention au-delà de 8 ans	Abattement 85 %	17,2 %	18,73 %	21,39 %	22,93 %	23,49 %	

Option pour le barème progressif favorable / Option non favorable

- ** → Abattement de 65 % et TMI à 41 % + PS : $(100 - 65\%) \times 41\% + (100 \times 17,2\%) = 31,55\%$
- 6,8 % de CSG déductible à hauteur de la part taxable : $(100 - 65\%) \times 6,8\% \times 41\% = 0,98\%$
- Taux d'imposition effectif : $31,55\% - 0,98\% = 30,57\%$